

## Procès-verbal - Conseil d'établissement (CÉ)

Lundi 5 juin 2023, 18h00

École St-Jean-Baptiste-de-la-Salle

Membres présents :

**Parents:** Marie-Pierre Boucher, Annie-Sara Lemieux-McClure, Anne-Marie Levasseur, Laetitia Maldonado, Valérie Roy

**Parents substitués:** Jean-François Doucet

**Enseignant-e-s :** Jean-Michel Langlois

**Membres du personnel de soutien :** Lyne Perron

**Membres du personnel professionnel :**

**Membres de la communauté :** Annie Raymond, Loisir St-Clément

**Directeur :** Yvan Bergeron

Membres absents :

**Parents :** Rémi Nadeau

**Enseignant-e-s :** Giulia Lato

**Membres du personnel professionnel :** Mélanie Desroches

**Membres de la communauté :** Je Passe Partout

### 1. Ouverture de la rencontre du Conseil d'établissement

#### 1.1 Mot de bienvenue et quorum

À 18h10, Mme Levasseur constate le quorum et ouvre l'assemblée.

### 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

#### *Résolution 1-2023-06-05*

Il est proposé par Jean-Michel Langlois, appuyé par Laetitia Maldonado d'adopter l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

### 3. Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion du 23-05-04

#### *Résolution 2-2023-06-05*

Il est proposé par Valérie Roy, appuyé par Laetitia Maldonado d'adopter le procès-verbal de la réunion du 4 mai 2023.

Adopté à l'unanimité.

### 4. Suivi du procès-verbal du 15 décembre 2022

#### 4.1. Suivi Facebook photo

Un point supplémentaire sera ajouté sur le document d'autorisation de filmer et photographier 2023-2024 concernant les réseaux sociaux. Les parents auront donc la possibilité de refuser que leurs enfants soient pris en photo pour le Facebook de l'école.

#### 4.2. Suivi Garage à musique

**Le 19 juin, le Garage à musique viendra rencontrer les cinq enseignants intéressés.**

## 5. Étude des dossiers

### 5.1. Budget 2022-2023

#### 5.1.1. Mesures dédiées et protégées : résolution finale

Le document concernant la résolution sur la répartition des montants reçus par l'établissement pour les mesures protégées a été remis aux membres de CÉ et expliqué par M. Bergeron.

#### *Résolution 3-2023-06-05*

Le conseil d'établissement de l'école Saint-Jean-Baptiste-de-la-Salle confirme que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a alloué un montant de 39 383.00\$ à l'établissement dans le cadre des mesures protégées.

Le conseil d'établissement de l'École Saint-Jean-Baptiste-de-la-Salle confirme que le déploiement de ces mesures a été prévu dans le cadre du budget de l'établissement.

Il est proposé par Marie-Pierre Boucher, appuyé par Anne-Marie Levasseur d'adopter la résolution.

Adopté à l'unanimité.

Mme Anne-Marie Levasseur mentionne qu'il est dommage de toujours attendre d'avoir des sorties gratuites pour faire des activités avec les enfants, car cet argent provient du ministère de la Culture et est déjà budgété pour les arts. Tandis que l'argent qui provient de la mesure « Sorties scolaires en milieu culturel » provient du ministère de l'Éducation et si nous ne l'utilisons pas pour acheter des billets pour des sorties, c'est de l'argent qui ne pourra pas être transféré aux artistes.

#### 5.1.2. Ventilation fonds 4 et 9 : résolution finale

Le document Excel est présenté aux membres du CÉ avec les dépenses en date du 5 juin 2023. Comme l'année n'est pas terminée et qu'il y aura d'autres dépenses d'ici la fin de l'année scolaire, la résolution sera faite par courriel.

#### 5.1.3. Dépenses à approuver

Monsieur Benoit Brière demande de préapprouver un montant de 600.00\$ pour la fête de la rentrée.

#### *Résolution 4-2023-06-05*

Il est proposé par Annie-Sara Lemieux-McClure, appuyé par Jean-Michel Langlois et résolu: d'approuver un montant de 600.00\$ pour la fête de la rentrée.

Adopté à l'unanimité.

#### 5.1.4. Reddition de compte concernant le budget annuel de fonctionnement du CÉ au CSS

Un montant de 400.00\$ a été utilisé pour la conférence sur le TDAH offerte aux parents et un montant de 371.69\$ a été utilisé pour le repas du CÉ. Le montant de la formation de l'OPP n'a pas été dépensé.

#### *Résolution 5-2023-06-05*

Il est proposé par Anne-Marie Levasseur, appuyé par Valérie Roy et résolu : d'approuver la reddition de compte du budget annuel de fonctionnement du CÉ.

Adopté à l'unanimité.

#### 5.2. Adoption de la proposition du budget pro forma 23-24

M. Bergeron nous présente les documents du budget. C'est le budget alloué par le CSSDM que nous allons recevoir selon la prévision que nous avons pour les différents postes pour l'année 23-24.

##### *Résolution 6-2023-06-05*

Il est proposé par Annie-Sara Lemieux-McClure, appuyé par Laetitia Maldonado et résolu : d'adopter la proposition du budget pro forma 23-24.

Adopté à l'unanimité.

#### 5.3. Approbation des contributions financières exigées pour du matériel scolaire (fournitures et manuels)

Les documents ont été envoyés et présentés aux membres du CÉ. Les montants se situent entre 15.00\$ et 70.00\$ tout dépendant des années.

##### *Résolution 7-2023-06-05*

Il est proposé par Valérie Roy, appuyé par Jean-François Doucet et résolu : d'approuver les contributions financières exigées pour du matériel scolaire.

Adopté à l'unanimité.

#### 5.4. Calendrier scolaire

Le calendrier scolaire est présenté aux membres du CÉ. Monsieur Jean-François Doucet demande pourquoi les journées pédagogiques ne sont pas toujours les lundis ou les vendredis. Monsieur Bergeron explique que si les journées pédagogiques étaient toujours les mêmes journées, certains enfants manqueraient trop de cours de spécialité (anglais, éducation physique ou arts plastiques).

#### 5.5. Approbation de l'horaire de la rentrée progressive.

Les horaires ont été remis aux membres du CÉ. Monsieur Bergeron mentionne que c'est la dernière année que la rentrée progressive se fait sur quatre jours. En 2024-2025 elle se fera sur trois jours.

##### *Résolution 8-2023-06-05*

Il est proposé par Anne-Marie Levasseur, appuyé par Valérie Roy et résolu : d'approuver l'horaire de la rentrée progressive 2023-2024.

Adopté à l'unanimité.

#### 5.6. Évaluation des résultats de l'établissement au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence pour l'année en cours

L'année scolaire c'est relativement bien passé. Comme dans tous les milieux scolaires, les conflits font partie du quotidien. Les intervenants essaient toujours d'habiliter les jeunes à les résoudre de façon pacifique. Nous avons des ateliers de prévention avec le GCC La Violence pour les plus grands, l'Anonyme pour les plus petits, des ateliers de Mme Pacifique animés par M. Benoit Brière ainsi que les policiers sociaux communautaires. Il y a différents ateliers qui sont vécus pendant l'année scolaire pour tous les niveaux.

Les TES sont toujours présents pour aider les jeunes à régler leurs conflits. La présence de ceux-ci, de la psychoéducatrice ainsi que des plus grands (arbitres et ambassadeurs) fait une grande différence sur la cour lors des récréations.

Au niveau de l'intimidation, il n'y a eu qu'un signalement officiel d'un parent, la plainte a été prise et a été analysée. Le comité est arrivé à la conclusion que ce n'était pas un geste d'intimidation. Il n'y a donc pas eu de consignation d'intimidation cette année à l'école.

L'école est satisfaite du plan lutte mis en place, des différentes mesures et des différents services auquel l'école fait appel pour avoir un climat le plus sain possible.

#### 5.7. Actualisation du plan de lutte contre l'intimidation et la violence

Les résultats du sondage ont été reçus, le document n'a pas été analysé encore, mais les résultats semblent positifs. Après l'analyse générale des résultats, le comité les présentera à l'équipe-école pour recueillir leur point de vue. Par la suite, le comité sera en mesure de voir ce qui pourrait être bonifié dans le plan de lutte.

**L'actualisation du plan de lutte contre l'intimidation et la violence sera à mettre à l'ordre du jour en octobre prochain.**

#### 5.8. Service de garde

##### 5.8.1. Adoption des règles de fonctionnement de SDG pour 23-24

Le nouveau modèle de règlement a été envoyé aujourd'hui au service de garde. **Le SDG prendra le temps de le regarder et nous enverra les nouveaux règlements par courriel que nous adopterons par la suite.** Les parents pourront recevoir les nouveaux règlements du SDG en début d'année.

##### 5.8.2. Approbation des journées pédagogiques (sans enfant)

Les journées pédagogiques sans enfant sont les trois journées pédagogiques que les éducatrices et éducateurs ont en début d'année pour se préparer à la rentrée scolaire. Auparavant, les premières journées avant la rentrée, les enfants pouvaient venir au service de garde, ce qui ne laissait aucune journée de préparation pour les éducatrices. Le CSSDM a appuyé cette demande des éducatrices en service de garde afin qu'elles puissent être avec l'équipe-école pour la préparation de l'année scolaire. Le CSSDM demande donc au CÉ d'approuver cette demande.

#### **Résolution 9-2023-06-05**

Il est proposé par Anne-Marie Levasseur, appuyé par Laetitia Maldonado et résolu : d'approuver les journées pédagogiques (sans enfant).

Adopté à l'unanimité.

##### 5.8.3. Approbation des coûts des services de surveillance du dîner

La loi sur l'instruction publique demande d'approuver les coûts des services de surveillance du dîner. Les prix pour 2022-2023 étaient de 4.75\$ pour le préscolaire et 4.00\$ pour le primaire. Le SDG propose les mêmes tarifs pour l'année 2023-2024.

#### **Résolution 10-2023-06-05**

Il est proposé par Valérie Roy, appuyé par Annie-Sara Lemieux-McClure et résolu : d'approuver les coûts des services de surveillance du dîner.

Adopté à l'unanimité.

#### 5.8.4. Journées pédagogiques SDG 2023-2024

Une demande a été faite au SDG afin de recevoir le tableau des activités prévues pour 2023-2024 pour consultation. Le but de cette demande est que les parents puissent avoir ce document dès le début de l'année scolaire et pouvoir avoir un aperçu des sorties qui coûteront plus cher. En regardant le document, il y a beaucoup moins d'activités onéreuses que par le passé, probablement dû au prix des autobus.

#### 5.9. Projet éducatif

M. Bergeron nous explique que depuis le début de l'année, les enseignants, les parents, les membres de la communauté ont été consultés et que l'enjeu a été déterminé avec l'équipe-école : il s'agit de la numératie (la résolution de problèmes). L'objectif serait de rehausser idéalement de 61,1% à 66,1% le pourcentage d'élèves du primaire ayant un résultat égal ou supérieur à 70% dans la compétence « Résoudre » d'ici juin 2027.

Lors de la dernière journée pédagogique institutionnelle, l'équipe-école devait travailler sur des cibles chiffrées. Les enseignants ont proposé une augmentation de 4% que monsieur Bergeron a accueilli en leur disant que cette cible n'était pas assez ambitieuse. Au dernier CPEPE, M. Bergeron a présenté un objectif de 5%. Ce pourcentage est attribué aux élèves du primaire seulement. Ce qui ferait passer de 8 élèves à 10 élèves qu'on aimerait amener en haut de 70% dans leur résultat.

M. Jean-Michel Langlois nous présente une lettre signée par tous les enseignants. Lors de la journée pédagogique institutionnelle du 21 avril dernier, le point de vu des enseignants a été présenté à Monsieur Bergeron qui a refusé l'objectif de 4%. Dès le début, les enseignants et enseignantes avaient refusé de chiffrer la cible du projet éducatif. Les enseignants et enseignantes ont procédé à une assemblée syndicale improvisée et ont voté à nouveau pour un pourcentage de 4%. Le désaccord se situe plutôt au niveau symbolique. Les enseignants et enseignantes ne veulent pas plier à nouveau, ils souhaitent faire respecter leur opinion et c'est pourquoi ils demandent au CÉ de voter pour l'adoption de la cible de 4% du projet éducatif.

M. Bergeron mentionne que l'adoption de la cible du projet éducatif appartient au CÉ.

Madame Anne-Marie Levasseur nous rappelle que nous sommes là pour le bien de l'élève. Elle ajoute qu'il est dommage d'utiliser les élèves pour défendre des points de vue politiques et syndicaux. Elle précise que les parents sont en accord avec les demandes des enseignants et enseignantes. Elle propose donc d'adopter l'objectif tel que proposé par M. Bergeron, et demande d'ajouter en annexe au procès-verbal la lettre des enseignants afin de signifier le soutien du CÉ.

#### *Résolution 11-2023-06-05*

Il est proposé par Anne-Marie Levasseur, appuyé par Jean-Michel Langlois et résolu : d'adopter l'objectif de rehausser de 61,1% à 66,1% le pourcentage d'élèves du primaire ayant un résultat égal ou supérieur à 70% dans la compétence « Résoudre » d'ici juin 2027.

Adopté à l'unanimité.

#### 5.10. Travaux

Nous avons reçu le rapport du CNEST. Les armoires dans les classes devraient être fixées au mur et des corrections devront être faites sur des courroies accessibles dans la salle mécanique. De plus, deux mains courantes devront être ajoutées sur les deux escaliers de la scène. Les requêtes ont été faites.

5.11. AGA 2023

L'AGA 2023 aura lieu le 7 septembre 2023 à 18h00.

5.12. Composition du CÉ pour 23-24

Les deux membres restants sont Valérie Roy et Annie-Sarah Lemieux-McClure qui ont un mandat jusqu'en septembre 2024.

Mme Marie-Pierre Boucher, qui avait un mandat de deux ans, doit l'arrêter parce que son fils quitte pour le secondaire l'année prochaine.

Les trois membres sortants sont Laetitia Maldonado, Rémi Nadeau et Anne-Marie Levasseur. Mme Maldonado et Mme Levasseur désirent solliciter un nouveau mandat.

Il y aura un siège d'un an et un siège de deux ans à combler pour la prochaine année.

Mme Anne-Marie Levasseur aimerait remercier Mme Marie-Pierre Boucher et Monsieur Rémi Nadeau pour leur grande contribution au CÉ, secondée par M. Bergeron.

5.13. Campagne de financement pour 23-24

L'OPP désire faire une campagne de financement de panier bio « École enracinée » et une campagne de financement « Étiquettes colle à moi ».

Le CACÉ désire faire une campagne de financement des fêtes et le Coursothon.

L'équipe-école désire faire une campagne de financement de « chocolat » et de l'emballage chez Métro.

Il devra y avoir une discussion entre les membres de l'OPP, du CACÉ et l'équipe-école pour déterminer des dates pour les campagnes de financement.

*Résolution 12-2023-06-05*

Il est proposé par Valérie Roy, appuyé par Annie-Sara Lemieux-McClure et résolu : d'approuver les campagnes de financement pour 2023-2024.

Adopté à l'unanimité.

5.14. Adoption du rapport annuel du CÉ

Madame Anne-Marie Levasseur nous présente le rapport annuel du CÉ.

*Résolution 13-2023-06-05*

Il est proposé par Jean-François Doucet, appuyé par Annie-Sara Lemieux-McClure et résolu : d'adopter le rapport annuel du CÉ.

Adopté à l'unanimité.

## 6. Grands chantiers 22-23

### 6.1. Comité d'Aménagement de la Cour d'École (CACÉ)

Madame Élyse Jollette vient nous parler d'un projet qui est connexe à la cour d'école, un projet de jardin pédagogique intérieur et extérieur. Une demande de financement de 21 000.00\$ sera déposée auprès de la ville de Montréal dans le cadre du programme « Transition écologique 2023-2025 ». Le programme exige la création d'un nouvel espace de jardinage et la création d'un programme d'activité éducative en lien avec l'agriculture urbaine. Madame Jollette a pensé à l'entreprise « Viréo » qui offre un programme de jardins hydroponiques clé en main pour les écoles. Pour compléter la demande, Madame Jollette a besoin d'une résolution du CÉ.

#### *Résolution 14-2023-06-05*

Il est proposé par Anne-Marie Levasseur, appuyé par Jean-Michel Langlois et résolu : d'appuyer la demande de financement déposée auprès de la Ville de Montréal, Bureau de la transition écologique et de la résilience (BTER) dans l'offre de service : PROGRAMME DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE 2023-2025 et d'autoriser Yvan Bergeron, directeur de l'école St-Jean-Baptiste-de-la-Salle, à représenter le CÉ et à signer tous les documents nécessaires aux fins du présent dossier. Adopté à l'unanimité.

Madame Boucher nous présente le bilan du CACÉ. La valeur totale du projet de la cour d'école est de 250 000\$, et la somme amassée par le CACÉ est de 130 000\$. Si l'école obtient le 100 000\$ du ministère de l'Éducation, il ne resterait que 20 000\$ à amasser. Plusieurs demandes de financement sont toujours en attente.

Un ménage de la cour avant a été fait en collaboration avec le CACÉ, l'OPP, le service de garde et des enseignantes. Des plantes ont également été plantées à l'avant par le service de garde.

## 7. Période réservée au public (membres substitués, invités, etc.)

Aucun public

## 8. Droit de parole aux membres du Conseil

### 8.1. Directeur

#### 8.1.1. Bienvenue à la maternelle

M. Bergeron nous informe que la rencontre s'est très bien passée, beaucoup de personnes présentes. Il y a eu une présentation générale de l'école et du service de garde, il y a eu également une présentation du CÉ. Une très belle participation des élèves qui étaient invités pour s'occuper des enfants. Une visite complète de l'école a été faite.

### 8.2. Enseignants

Une sortie le 14 juin au parc Maisonneuve de 9h00 à 14h00 doit être approuvée pour les élèves de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycle.

#### *Résolution 15-2023-03-16*

Il est proposé par Anne-Marie Levasseur, appuyé par Valérie Roy, d'approuver la sortie au parc Maisonneuve pour les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles. Adopté à l'unanimité.

### 8.3. Communauté

Madame Annie Raymond, des Loisirs St-Clément nous informe que le 11 juin prochain aura lieu leur spectacle de danse à SJBL. À partir du 13 juin jusqu'au 17 août, l'événement « J'anime ton parc » revient au parc St-Clément les mardis et jeudis de 18h00 à 19h30. Une journée porte ouverte sera organisée le samedi 9 septembre dans le cadre du 125<sup>e</sup> du quartier Viauville. Il y aura trois cours offerts aux adultes cet été, le Zumba, le yoga et le cardio. Le camp de jour n'aura pas lieu à l'école St-Clément cette année parce qu'il y aura des travaux. Il sera déplacé à l'école Saint-Nom-de-Jésus.

#### 8.4. Personnel de soutien

##### 8.4.1. Suivi Mme Brière

M. Bergeron nous informe que Madame Brière travaille 3 jours par semaine comme TES auprès des élèves du préscolaire et au service de garde.

Mme Lyne Perron, secrétaire d'école, annonce qu'elle devra quitter SJBL à la fin juin. Une école du CSSDM a fermé et la secrétaire de cette école qui avait plus d'ancienneté a pris le poste. Mme Levasseur remercie Mme Perron pour son apport inestimable à notre école, pour son amour indéfectible pour les élèves et pour son dynamisme et son implication.

#### 8.5. Parents

Mme Anne-Marie Levasseur nous informe qu'il y aura un ciné-cour le 16 juin prochain et que la campagne « Colle à moi » a débuté aujourd'hui et se poursuivra jusqu'au 15 septembre prochain.

Elle nous présente ensuite le bilan de l'OPP.

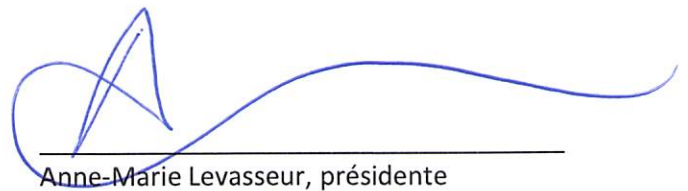
L'OPP tient à remercier M. Yvan Bergeron et Mme Lyne Perron pour leur grande collaboration.

#### 9. Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 21h24



Yvan Bergeron, directeur



Anne-Marie Levasseur, présidente